

Nouveautés :

- **Le MSSS a élargi la liste des pays sous surveillance accrue pour le COVID-19 à tous les pays en dehors du Canada.**
- La plupart des cas de COVID-19 identifiés au Canada revenaient de différents pays du monde (Égypte, France, Hong Kong, Inde, Iran, Italie, États-Unis). La stratégie actuelle est encore de ralentir l'entrée du coronavirus au Québec en identifiant tous les cas, ce qui nécessite d'élargir la liste des pays sous surveillance. Par contre, le risque individuel qu'un voyageur ait le COVID-19 demeure faible. Cet élargissement pourrait nécessiter une mise à jour des directives pour les cliniques et pour les prélèvements.
- **Il n'est plus nécessaire d'aviser systématiquement un infectiologue et la Direction de santé publique (DSPu) pour effectuer un prélèvement pour le COVID-19.**
  - Le clinicien **peut consulter un infectiologue** pour obtenir un soutien dans la prise en charge clinique.
  - Le clinicien **doit aviser la DSPu si le patient présente un tableau de maladie respiratoire infectieuse sévère (MRSI)**. Autrement, le médecin peut consulter la DSPu pour obtenir du soutien.
- Nous vous invitons à consulter régulièrement la page web du MSSS sur le COVID-19 pour les professionnels de la santé. Elle contient des directives et des outils pour les cliniques médicales et les urgences : <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

## Personne qui devrait être investiguée pour le COVID-19 :

Personne avec de la fièvre (> 38°C) **ET/OU** de la toux (nouvelle toux ou exacerbation de toux chronique) ; **ET** Qui présente l'une des expositions suivantes dans les 14 jours précédant le début des symptômes :

- Voyage dans tout pays en dehors du Canada **OU**
- Contact étroit avec un cas confirmé ou probable de COVID-19; **OU**
- Contact étroit avec une personne atteinte de maladie respiratoire aiguë qui a voyagé dans tout pays hors du Canada ; **OU**
- Exposition en laboratoire à du matériel biologique reconnu pour la présence de SARS-CoV-2 (sans égard à la date de début des symptômes).

## RECOMMANDATIONS :

1. **Dès l'arrivée**, s'assurer que tous les patients ayant de la fièvre ou des symptômes respiratoires se lavent les mains et portent un masque de procédure (hygiène et étiquette respiratoire). Installer des affiches à cet effet aux entrées et aux endroits stratégiques : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-268-05F.pdf>
2. **A l'accueil ou au triage**, identifier toute personne revenant de voyage **en dehors du Canada** dans les 14 jours précédant le début des symptômes.
3. Appliquer les mesures contre la **transmission aérienne et par contact, en ajoutant la protection oculaire**.  
**Lorsque les équipements pour appliquer les mesures aériennes ne sont pas disponibles** : le MSSS indique que « le patient peut être questionné en étant placé à l'écart dans une pièce séparée avec la porte fermée, et en appliquant les précautions contact et gouttelettes : port de gants, d'une jaquette à manches longues et d'un masque de procédure ». Il devra toutefois être référé si des prélèvements sont indiqués.
4. Évaluer le patient pour déterminer s'il y a une suspicion clinique de COVID-19.
5. **Obtenir un ou plusieurs des prélèvements suivants** pour la recherche du SARS-CoV-2 par PCR :
  - Prélèvement nasopharyngé ET oropharyngé avec un écouvillon velouteux (« flocked swab ») dans un tube UTM.
  - Idéalement, ajouter un prélèvement de sécrétions des voies respiratoires inférieures (plus sensible), c'est-à-dire expectoration ou, si cliniquement indiqué, liquide de lavage bronchoalvéolaire ou aspiration endotrachéale.**Le prélèvement devrait se faire avec une protection aérienne (masque N95). Si votre milieu ne permet pas d'effectuer ce prélèvement** : le clinicien doit appeler au 811 et choisir l'option spéciale COVID-19. Info-Santé fera le lien avec un milieu où le prélèvement pourra être fait (un centre de prélèvement ou un centre hospitalier). un **centre de prélèvements pour le COVID-19** ouvrira à Québec le **11 mars 2020**. La prise de rendez-vous se fera via le 811.
6. Déterminer si l'état clinique du patient permet un retour à domicile. Si oui, remettre au patient une copie imprimée des **consignes d'isolement à domicile du MSSS** : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002458/>.
7. Les laboratoires régionaux qui envoient les prélèvements au Laboratoire de santé publique du Québec transmettront systématiquement à la DSPu les résultats de tous les tests SARS-CoV-2 effectués dans la région de la Capitale-Nationale, qu'ils soient positifs ou négatifs.
  - Si le test est négatif : la DSPu communiquera avec le patient pour lui annoncer le résultat et lever l'isolement.
  - Si le test est positif : la DSPu contactera le prescripteur.

Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale

- Jour en semaine (8 h à 16 h 30) : 418 666-7000, poste 10250
  - Soir, fin de semaine et jours fériés : 418 666-7000, option 2, puis option 2, puis option 1 (alternativement, appeler le 418-648-2176)
- Les Info-MADO sont accessibles en ligne : <https://www.ciussc-capitalesnationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/info-mado>